

VISITES PRÉPARATOIRES

Déroulement et objectifs des deux visites préparatoires

(En présence d'un représentant de ProTandem lors d'un premier échange)

1. Programme conseillé

- Réunion de travail dans l'établissement du partenaire (une demi-journée à une journée)
- Visite de l'établissement, des ateliers, de l'hébergement prévu pour l'échange
- Visite des entreprises d'accueil
- Petit programme culturel (visite de la ville)

2. Réunion de travail

- Participants : chef d'établissement, professeurs, formateurs, autres responsables de l'échange (chef de travaux, gestionnaire, coordinateur)
- Présentation des personnes concernées et de l'établissement
- Définition des dates de l'échange
- Signature de l'accord de coopération
- Définition de la date de la contrevisite préparatoire
- Explication du financement
- Explication de la gestion des documents
- Explication et accord du soutien linguistique :
 - Préparation linguistique avant l'échange
 - Cours tandem intégré (20 heures pendant la 1^{ère} semaine de l'échange)
 - Accompagnement linguistique durant tout le séjour
- Explication et accord des partenaires sur le déroulement de l'échange :
 - Programme professionnel (stages en entreprises avec le partenaire, projets professionnels, visite d'entreprises locales)
 - Programme socioculturel (visite de la ville, excursions dans les environs)
 - Déroulement de l'échange (e.g.: 1^{ère} semaine cours tandem linguistique, 2^e et 3^e semaine périodes de formation en entreprise)
 - Soutien linguistique
 - Accord sur le lieu d'hébergement (en famille, internat, auberge de jeunesse) et sur les repas

3. Hébergement des partenaires pendant la réunion préparatoire (recommandation)

L'établissement d'accueil réserve des chambres qui sont payées par les partenaires qui se déplacent et qui reçoivent une indemnité journalière de 51,00€ forfait par personne et par jour. ProTandem rembourse au maximum les frais de deux personnes sur trois jours.

4. Frais de voyage pour la réunion préparatoire en Allemagne

Les frais de voyage sont pris en charge pour deux personnes avec un montant maximal des frais de voyage, SNCF 2^e classe Aller/Retour. Les coûts réels sont remboursés sur justificatifs dans le cadre maximal du tarif SNCF.